


Informations complémentaires
Sur le fonctionnement de votre contrat

Le contrat garantit la baisse de l'Indice de Production des Prairies (IPP) de votre exploitation et l'impossibilité de récolter ou de pâturer sur vos prairies.

Cet indice est mesuré pendant l'année assurée, par télédétection, à l'échelle des communes ou à défaut des petites régions fourragères sur lesquelles se situent les types de prairies assurées.

L'indice obtenu à l'échelle de l'exploitation est ensuite comparé à la valeur retenue entre la moyenne olympique des indices mesurés avec la même méthode pendant les 5 dernières années et la moyenne des indices mesurés avec la même méthode pendant les 3 dernières années.

L'indemnité est déterminée en appliquant cette variation d'indice aux caractéristiques de votre contrat.

Sur votre contrat

Vous déclarez que :

- toutes vos surfaces fourragères portant le même type de prairies sont assurées.
- les surfaces fourragères renseignées ne sont pas assurées par un autre contrat.

Vous reconnaissez être informé que ce contrat ne couvre pas les groupes de culture suivants : grandes cultures, viticulture, arboriculture, légumes et autres productions.

Vous reconnaissez être informé que la formalisation de l'interlocuteur pour les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, légumes et autres productions à l'Indemnité de Solidarité Nationale de gestion des risques en agriculture n'est pas réalisé par ce présent contrat.

Ces Conditions Personnelles sont complétées des conditions générales réf : 7027A.39 déjà en votre possession.

Votre contrat Assurance des Prairies est un contrat par groupe de culture.


Informations liées à l'Indice de Production des Prairies assurées

L'Indice de Production des Prairies est un indicateur de la pousse de vos prairies assurées. Il est déterminé à l'échelle des communes sur lesquelles se situent vos prairies. Il mesure le développement végétatif des prairies, observée par satellite du 1er février au 31 octobre de chaque année.

Année	Niveau historique de l'Indice de Production des Prairies des surfaces en prairies assurées (1)				
	2024	2023	2022	2021	2020
Indice de Production des Prairies	360	270	246	341	273

(1) moyenne de l'IPF de/des commune(s) pondérée des capitaux

Indice de Production des Prairies moyen (historique moyen) (2)	295
--	-----

(2) Vous avez choisi la moyenne olympique des 5 dernières années (- indice le plus bas - indice le plus haut)

Accord d'avance du montant prévisionnel des subventions d'aide à l'assurance récolte

Les modalités relatives à l'avance du montant prévisionnel des subventions au titre de votre contrat Assurance des prairies sont régies par l'accord d'avance du montant prévisionnel des subventions d'aide à l'assurance récolte référencé 19380908.